CANDIAC

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT 1405

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Candiac par le soussigné, greffier de la Ville :

QUE le *Règlement 1405 édictant l'aménagement du parc du Square Candiac phase I et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût* adopté par le conseil de la Ville de Candiac lors de la séance du 19 mars 2018, a reçu les approbations suivantes :

- des personnes habiles à voter, le 16 avril 2018;
- du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 14 juin 2018.

QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Candiac, ce 21 juin 2018

Me Yan Pion, avocat
Greffier et directeur
Services juridiques